

## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

### 5171F ROUTE DE KERVILLOU 29790 BEUZEC CAP SIZUN



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

4 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

Affaissements et effondrements (cavités souterrain)  
Séisme

#### RISQUES MINIERS <sup>(1)</sup>

Aucun

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Aucun

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Risques | Etat | Libellé | Date |
|---------|------|---------|------|
|---------|------|---------|------|

#### CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

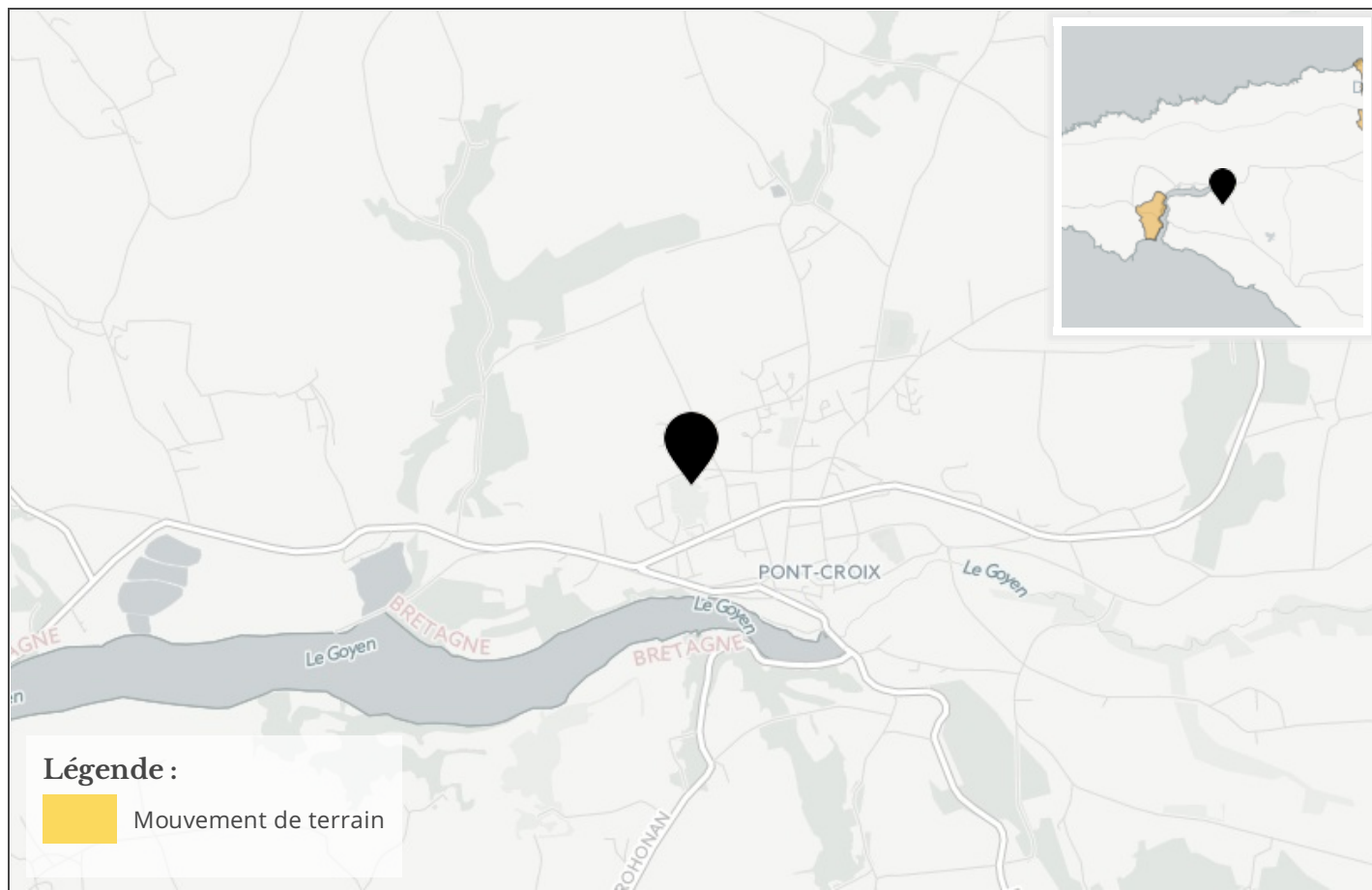
## Atlas de Zone Inondable

| Aléa | Nom de l'AZI | Date |
|------|--------------|------|
| n/a  |              |      |

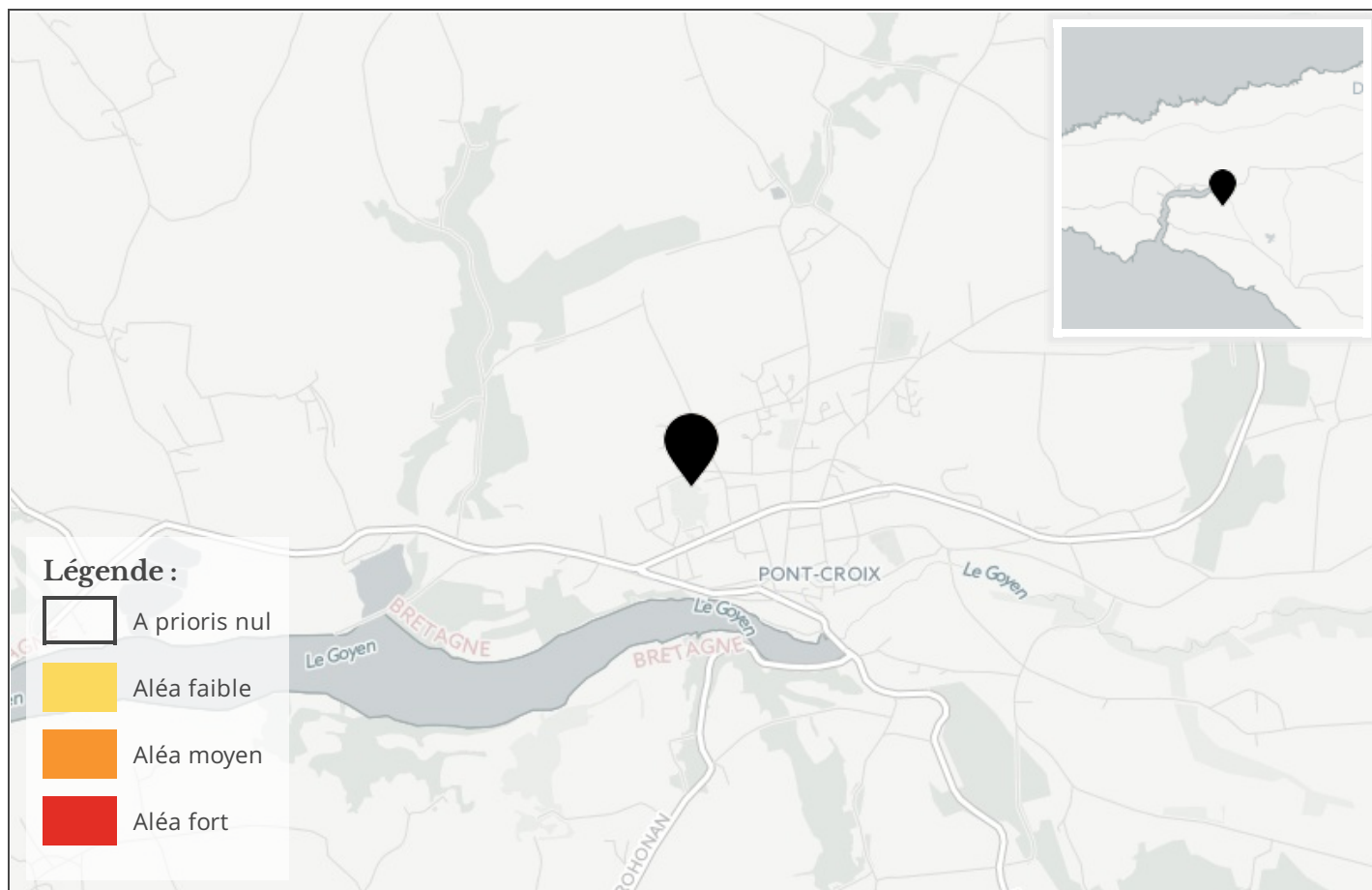
### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

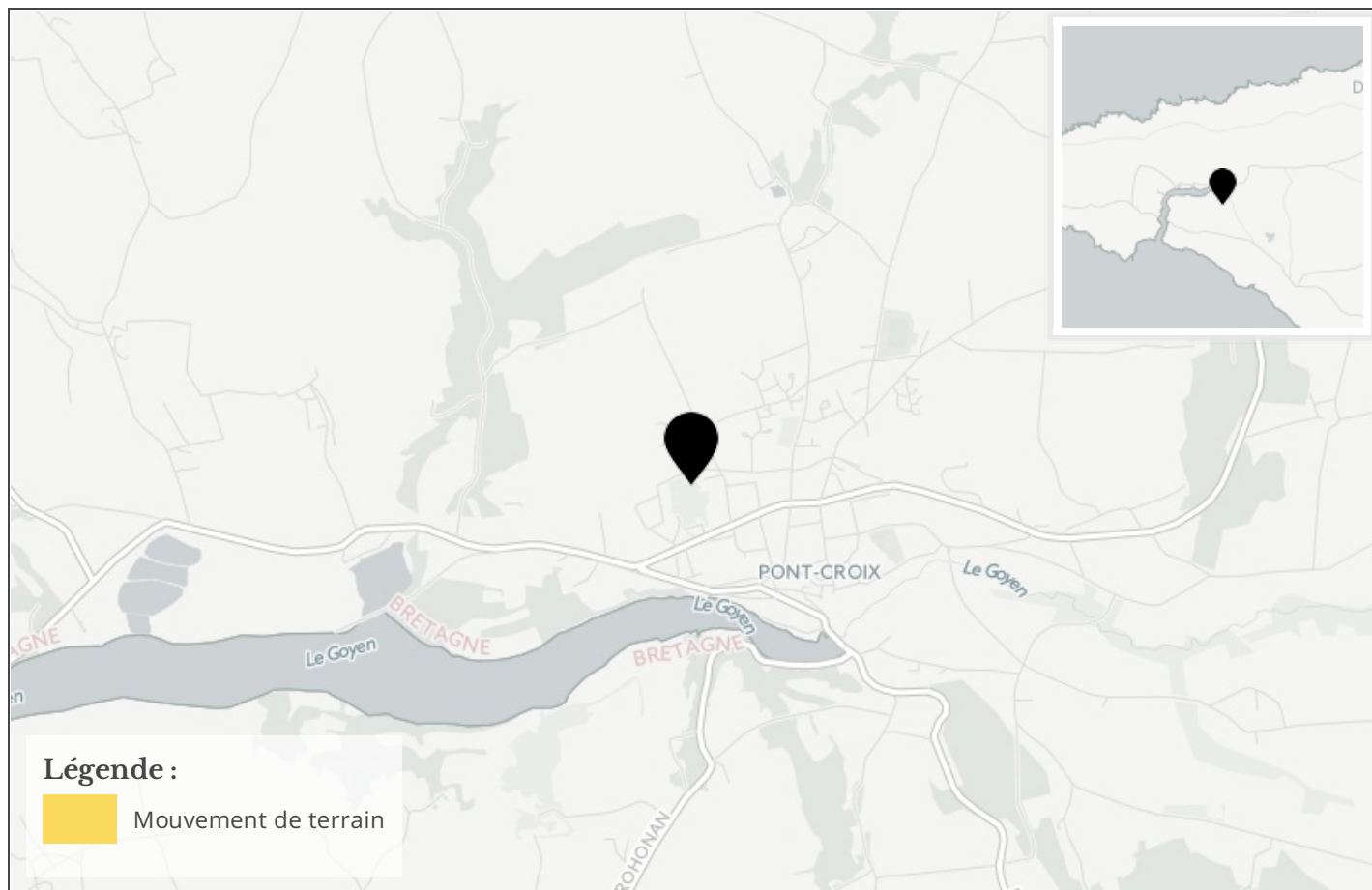
| Type de catastrophe                                   | Début      | Fin        | Arrêté     | JO du      |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Tempête                                               | 15/10/1987 | 16/10/1987 | 22/10/1987 | 24/10/1987 |
| Inondations et coulées de boue                        | 17/01/1995 | 31/01/1995 | 06/02/1995 | 08/02/1995 |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |

## Cartographie des mouvements de terrains



## Cartographie des argiles



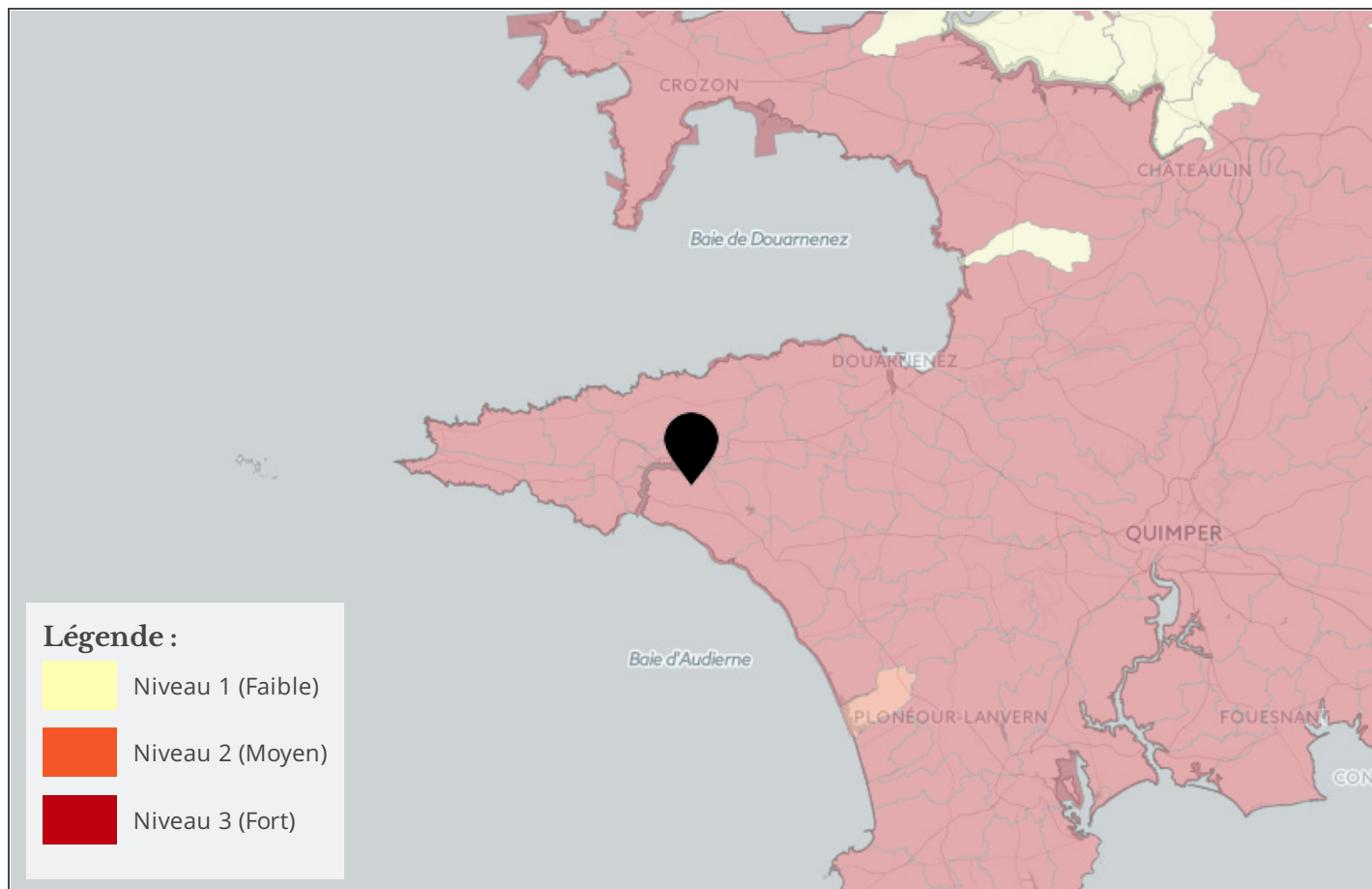


Referentiel cadastral parcelle

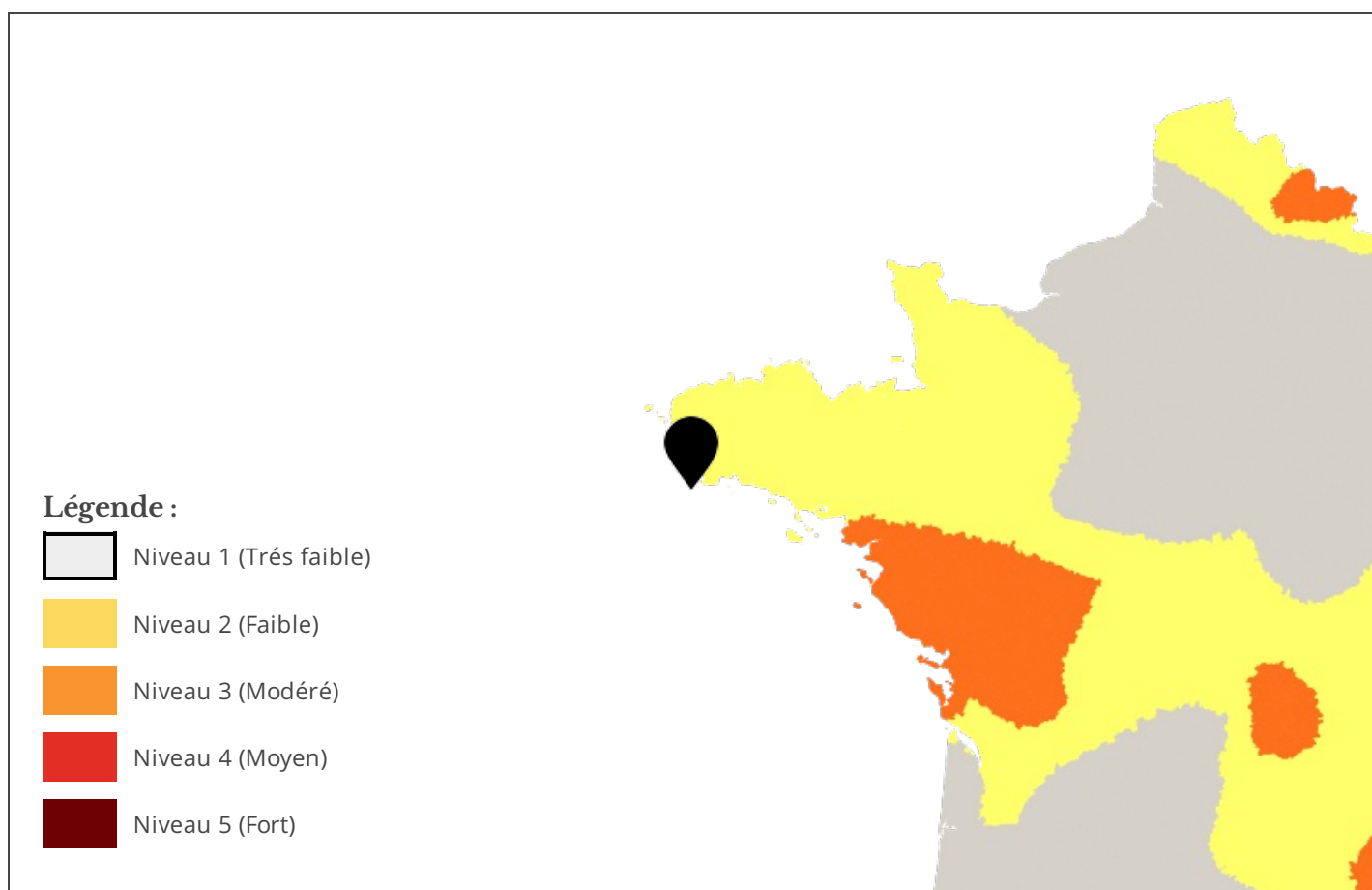




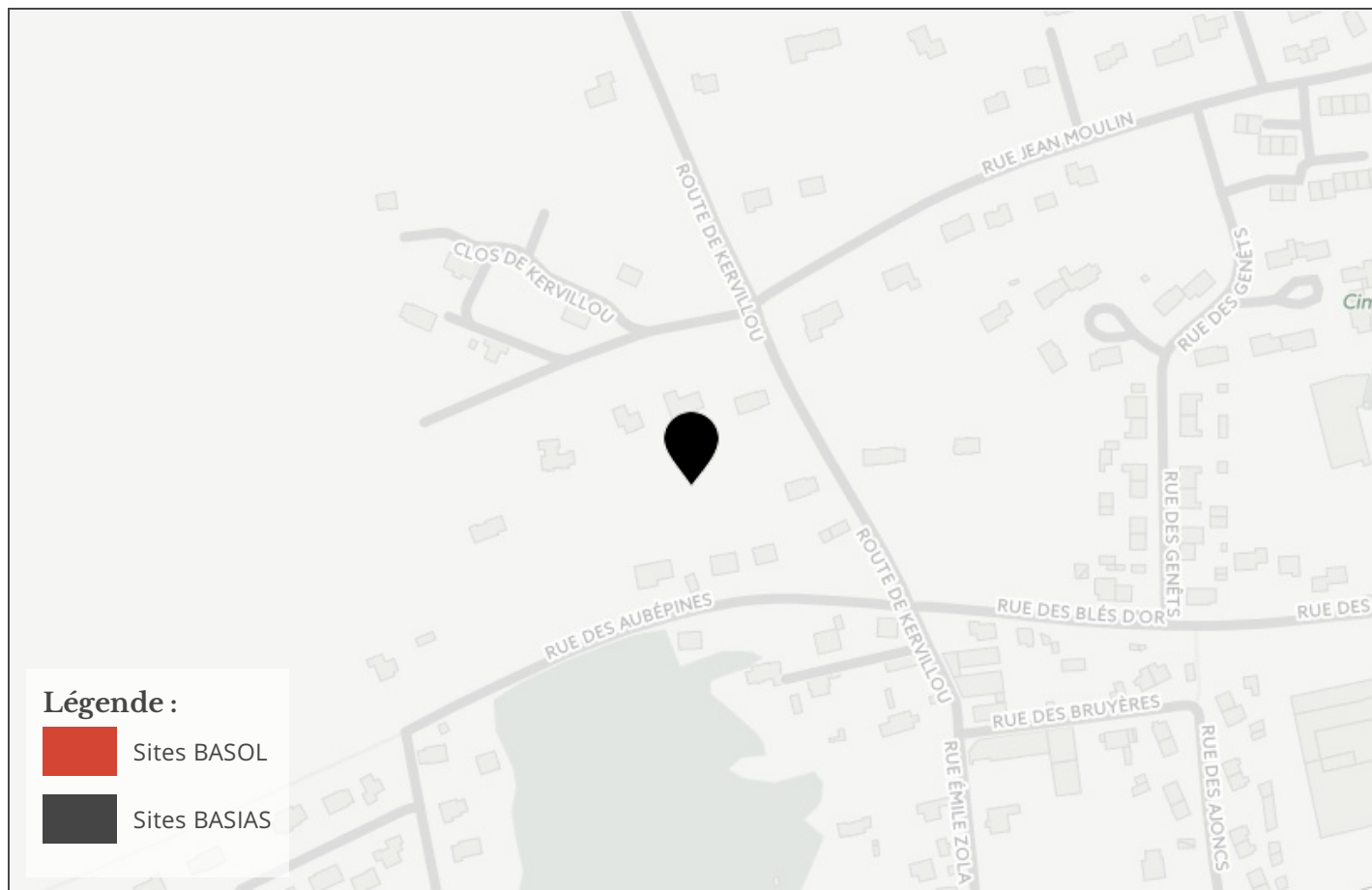
## Information RADON



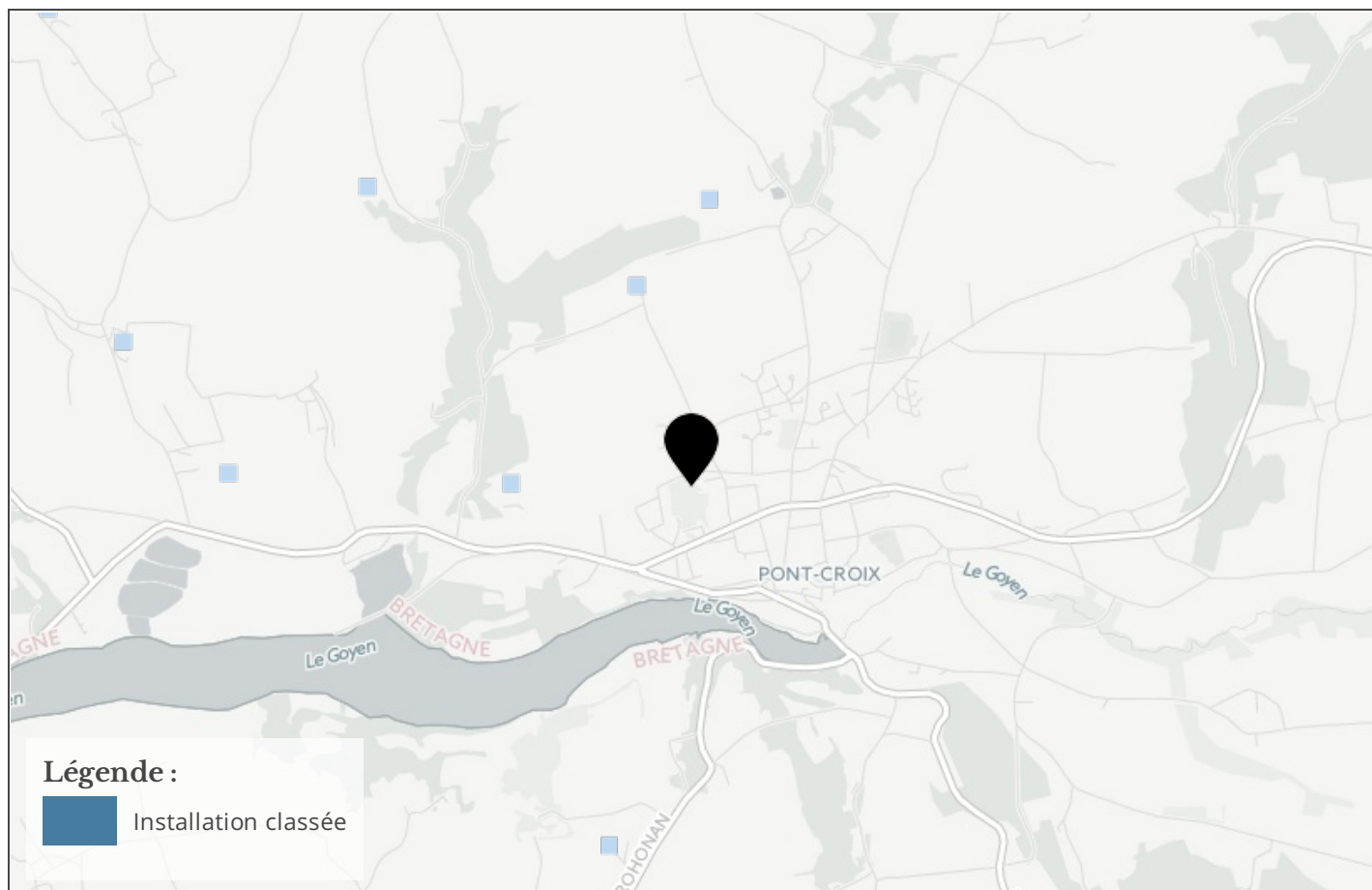
## Cartographie des zones sismiques



## Cartographie de pollution des sols



## Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

N° 2011- 0645

du 13 mai 2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

## 2. Adresse

code postal ou Insee

commune

5171F Route de Kervillou

29790

BEUZEC CAP SIZUN

## 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

## 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

## 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

forte

zone 4

moyenne

zone 3

modérée

zone 2

faible

zone 1

très faible

## 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

## 8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

## 9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

## 10. Lieu / Date

BEUZEC CAP SIZUN

17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

### Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code       | Raison social, Activité, Adresse                                                                                                                                     | Dist.      |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| BRE2900257 | scuiller jean luc, garage/gouzien roger/gouzien françois/gouzien et quideau, station service, garage, , rue liberté de la - route d'audierne pont-croix (29218)      | 360 mètres |
| BRE2900255 | le bars mr, pâtissier, générateur d'acétylène, station service, , rue pasteur - chemin du cimetière neuf (en 1909) et avenue de la gare (en 1924) pont-croix (29218) | 431 mètres |
| BRE2901512 | goraguer jean/goraguer guillaume, mécanicien, station service, , rue jean louis le goff pont-croix (29218)                                                           | 440 mètres |
| BRE2902337 | le rohou pierre, entrepreneur de tp, atelier de réparation autos, , toul broën - d765 pont-croix (29218)                                                             | 480 mètres |

### Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code           | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat |                                  |       |

### Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

| Code           | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat |                                  |       |

Télécharger l'arrêté préfectoral

<http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-PPR/L-information-des-acquereurs-et-locataires-de-biens-en-zone-a-risques-l.A.L.>



Préfecture : Finistère  
en application du IV de l'article

**Déclaration de sinistres indemnisés**  
**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

BEUZEC CAP SIZUN

Arrêtés de reconnaissance de l'état de  
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre  
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation  
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

|                                                              |                              |                                                     |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Tempête</b>                                               | Arrêté en date du 22/10/1987 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| <b>Inondations et coulées de boue</b>                        | Arrêté en date du 06/02/1995 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| <b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b> | Arrêté en date du 29/12/1999 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **[www.prim.net](http://www.prim.net)**